

A RENDRE EN MAIRIE AVANT LE 17 FEVRIER 2020

CONTRAT DE FREQUENTATION ACCUEIL DE LOISIRS D'UPE DE FRVRIER 2020 Le fait de remplir ce contrat vous engage financièrement.

Cocher les jours des semaines souhaitées (3 jours d'inscription minimum par semaine)

Inscription possible de 3 à 11 ans

L'accueil se fera de 7h30 à 9h00 et la sortie de 17h30 à 18h30

Toute réservation est due. Toute absence ou annulation sera facturée et ce quel que soit le motif, exception faite en cas de maladie (uniquement sur présentation du certificat médical)

Tous les parents dont les enfants fréquentent le centre doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur.

NOM : **PRENOM :** **AGE :** **POINTURE :**

Jour /semaine	Du 24 au 28/02/2020
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

Lu et approuvé le :

Signature :

Quotient familial :

Vous relevez du régime (cocher la case correspondante) : CAF MSA
N° C A F ou MSA (obligatoire) :

DOCUMENTS NECESSAIRES ET OBLIGATOIRES **Avant le premier jour de présence de l'enfant**

Dossier d'inscription

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire de liaison
- Le contrat de fréquentation
- Bons C A F (si vous y avez droit) Datés et signés.

Fournir une Attestation d'assurance en responsabilité Civil avec l'individuelle accident (pour l'année scolaire concernée) ou copie de l'assurance scolaire demandée en septembre. (avec l'option extra-scolaire).

TARIFICATION

Facturation en fin de séjour.

Tarif en fonction du quotient familial (QF<1000 => 18 € QF>1000 => 20 €)

Le tarif tient compte du repas du midi, goûter et des sorties.

Le service enfance municipal "accueil de loisirs" n'est pas régisseur financier et ne peut donc pas recevoir de règlements. **Chèques à l'ordre du Trésor Public** à déposer ou à envoyer à la trésorerie de valence.
TRESORERIE de Valence 25 avenue de romans 26000 VALENCE.